

EVROPSKÝ PARLAMENT

2004



2009

Výbor pro rozvoj

2005/0049(COD)

1. 2. 2006

STANOVISKO

Výboru pro rozvoj

pro Výbor pro občanské svobody, spravedlnost a vnitřní věci

k návrhu rozhodnutí Evropského parlamentu a Rady o zřízení Evropského fondu pro uprchlíky pro období 2008–2013 jako součásti obecného programu „Solidarita a řízení migračních toků“
(KOM(2005)0123 – C6-0126/2005 – 2005/0049(COD))

Navrhovatel: Fernando Fernández Martín

PA_Leg

STRUČNÉ ODŮVODNĚNÍ

1. Un programme-cadre de solidarité

La Commission européenne propose sous le nom de "programme-cadre de solidarité et de gestion des flux migratoires pour la période 2007-2013"¹ trois décisions du Conseil et du Parlement européen (soumises à la procédure de codécision) et une Décision du Conseil (soumise à la procédure de consultation). Avec ces propositions, l'idée envisagée est de donner davantage de cohérence et d'harmoniser la politique d'immigration de l'Union européenne. Pour y parvenir, la ratification du Traité constitutionnel par tous les États membres aurait facilité la tâche des institutions, même si les instruments juridiques dont dispose l'Union actuellement devraient être suffisants pour avancer dans ce domaine.

La proposition vise à renforcer la solidarité entre les États membres pour la gestion et financement des coûts engendrés par l'accueil des immigrants. L'immigration est une priorité pour l'Union européenne, ainsi que la Commission et le Parlement l'ont déclaré à plusieurs reprises. Il faut souligner que les dotations des quatre fonds prévus au titre du paquet ne devraient pas être transférables entre elles. C'est pourquoi la commission du développement doit veiller, lors du débat sur les perspectives financières, à ce que pour la réalisation de ce but de gestion commune, une réduction de la dotation financière actuelle des instruments ne peut dans aucun cas être tolérée, et même une augmentation sera souhaitable.

2. La création du Fonds européen pour le retour pour la période 2008-2013

Tel que demandé par le programme de La Haye², le Fonds pour le retour verra le jour dans le programme cadre en 2008. Les principaux objectifs du Fonds sont l'établissement, l'amélioration de l'organisation et la mise en œuvre d'une gestion intégrée des retours par les États membres ainsi que le renforcement de la coopération entre les États membres. Important dans ce contexte est aussi l'élaboration d'une définition commune des catégories de personnes auxquelles un retour peut être imposé ainsi que les l'application des normes communes de la mise en œuvre d'une politique de retour. Une proposition de directive³ relative à des normes communes a pour but d'harmoniser au sein de l'Union européenne les procédures en matière de retour. Des actions préparatoires dans le domaines de retour sont prévues en 2005 et 2006.⁴ Le Fonds s'élève à la totalité de 759 millions € pour la période 2008 - 2013.

3. La position du rapporteur

Compte tenu du fait que la mise en œuvre des standards adoptés dans l'Union européenne (p.ex. l'acquis de Schengen) représente pour l'instant des charges inégales pour les différents États membres, un mécanisme de solidarité est nécessaire et devrait en premier lieu assurer le traitement égal des réfugiés, les demandeurs d'asile et des migrants, bien sûr sous un respect

¹ COM(2005)0123, 6.4.2005

² Vu les conclusions rendues par le Conseil européen lors de sa réunion des 4 et 5 novembre 2004 à Bruxelles.

³ COM(2005)0391, 1.9.2005

⁴ RETURN Programme 2005-2006, 15.000.000 €

complet des normes reconnues pour les droits de l'homme.

En plus, il faut bien garder en mémoire que la discussion autour de la 'solidarité' devrait non seulement toucher les Etats membres, mais que cette notion de 'solidarité' devrait être valable pour tous les pays concernés, y inclus les pays tiers. Dans cette perspective, le rapporteur se félicite de l'approfondissement des discussions en cours pour les bénéfices que la politique du développement peut apporter à une politique efficace de migration. Les événements des derniers mois dans les exclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ont une fois de plus mis en avant la nécessité évidente: "more development for less migration". Dans cette optique, le rapporteur estime qu'il y doit avoir un équilibre entre sécurité et solidarité avec les immigrants.

Vu le fait qu'il s'agit ici de lignes directrices des programmes cadres pour toute une perspective financière, les textes ne font qu'esquisser les dimensions qui seront par après à concrétiser par les programmes pluriannuels. C'est pour cela que ces propositions se prêtent peu à des modifications concrètes, et les textes dans leur généralité semblent de tenir compte des discussions des dernières années. Mais il faudra veiller comment ces propositions vont s'articuler concrètement.

Néanmoins, le rapporteur propose de renforcer l'importance de certains aspects pour le Fonds pour le retour. Premièrement, le lien entre les réfugiés et la politique de développement est à inclure dans l'article sur les objectifs généraux de la proposition. Ensuite, vu les efforts continuels d'augmenter l'harmonisation de l'action communautaire dans le domaine d'une politique commune de retour, il paraît au rapporteur très modeste de ne réserver qu'un montant de 7 % du budget aux mesures communautaires. Le rapporteur réitère une fois de plus que le retour doit se faire, indépendamment de la situation administrative des retournés, avec un respect scrupuleux des droits de l'homme. Cette approche favorise entre autre les programmes de retour volontaire assortis de mesures de réintégration et d'assistance après leur retour. Une question néanmoins est laissée ouverte par cette proposition, celle d'une définition commune de 'bonnes pratiques' dans le cas d'un retour forcé, dans le plein respect des droits fondamentaux des personnes concernées.

Une spéciale attention doit être prêtée aux zones dans le territoire de l'UE qui souffrent d'un plus grand "stress migratoire". La pression à laquelle ces zones sont exposées est due le plus souvent à la densité de population, l'espace réduit, la distance ou les conditions géographiques. Ces circonstances exceptionnelles réduisent la capacité de gestion migratoire et c'est pour cela qu'elle doit être renforcée avec des mesures adéquates. Ceci doit aussi trouver son expression explicite dans les plans intégrés de retour.

Du point de vue du rapporteur c'est très important que la proposition soit accompagnée d'un renforcement des relations avec les pays d'origine des retournés. Le rapporteur souligne que la proposition tient compte d'une manière très positive des actions et stratégies nécessaires impliquant les gouvernements et aussi la société civile dans les pays tiers concernés dans l'élaboration d'une politique de retour durable. La proposition rencontre en cela les demandes formulées dans l'avis de la commission de développement dans le rapport d'initiative sur les liens entre l'immigration légale et illégale et l'intégration des migrants.¹ En tenant compte de ces remarques et de la mise en œuvre concrète du programme cadre, le rapporteur ne peut que

¹ A6-0136/2005

soutenir cette proposition de décision comme un pas nécessaire vers une politique commune de retour dans l'Union européenne.

POZMĚŇOVACÍ NÁVRHY

Výbor pro rozvoj vyzývá Výbor pro občanské svobody, spravedlnost a vnitřní věci jako příslušný výbor, aby do své zprávy začlenil tyto pozměňovací návrhy:

Znění navržené Komisí¹

Pozměňovací návrhy Parlamentu

Pozměňovací návrh 1 Čl. 2 odst. 1

1. Obecným cílem fondu je podpora a povzbuzení úsilí členských států při přijímání uprchlíků a vysídlených osob a při nesení důsledků tohoto přijetí s ohledem na právo Společenství v těchto věcech prostřednictvím spolufinancování akcí stanovených tímto rozhodnutím.

1. Obecným cílem fondu je podpora a povzbuzení úsilí členských států při přijímání uprchlíků a vysídlených osob a při nesení důsledků tohoto přijetí s ohledem na právo Společenství v těchto věcech prostřednictvím spolufinancování akcí stanovených tímto rozhodnutím **a s ohledem na právo země původu a obecné zásady rozvojové politiky.**

Odůvodnění

Les objectifs généraux du Fonds pour le retour ne peuvent être réellement définis en tenant compte des motivations des réfugiés pour quitter leurs pays. C'est pour cela qu'il faut aussi viser dans les objectifs non seulement de soutenir les efforts déployés par les Etats membres, mais aussi les possibilités existantes pour agir avant que les réfugiés quittent leurs pays, comme p.ex. des clauses bilatérales entre l'Union et les pays d'origine et les impacts positifs de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en réduisant la pauvreté. De même, la politique de développement joue un rôle décisif pour préparer un encadrement pour les personnes retournant dans leur pays d'origine.

Pozměňovací návrh 2 Čl. 3 odst. 2 odrážka 1

- které jsou založeny na komplexním vyhodnocení situace v členském státě s ohledem na cílové skupiny obyvatelstva a výzvy související s předpokládanými

- které jsou založeny na komplexním vyhodnocení situace v členském státě **s ohledem zvláště na oblasti, které trpí větším "migračním tokem"** a na cílové

¹ Dosud nezveřejněné v Úředním věstníku.

operacemi (jako například související se získáním cestovních dokladů a s jinými praktickými překážkami bránícími návratu). Toto komplexní vyhodnocení se zpracuje ve spolupráci se všemi příslušnými orgány a partnery; a

skupiny obyvatelstva a výzvy související s předpokládanými operacemi (jako například související se získáním cestovních dokladů a s jinými praktickými překážkami bránícími návratu). Toto komplexní vyhodnocení se zpracuje ve spolupráci se všemi příslušnými orgány a partnery; a

Odůvodnění

Une attention spéciale doit être prêtée aux zones dans le territoire de l'UE qui souffrent d'un plus grand "stress migratoire". La pression à laquelle ces zones sont soumises est due souvent à la densité de population, l'espace réduit ou les conditions géographiques. C'est pour cela qu'une attention spéciale doit être prêtée pour garantir les conditions d'application de la présente décision.

Pozměňovací návrh 3 Čl. 4 odst. 2 písm. c)

(c) tvorba společných integrovaných plánů pro navrácení státních příslušníků třetích zemí do země původu a jejich realizace včetně společných programů pro dobrovolné návraty pro specifické země či regiony původu, dřívějšího pobytu či transitu;

(c) tvorba společných integrovaných plánů pro navrácení státních příslušníků třetích zemí do země původu a jejich realizace včetně společných programů pro dobrovolné návraty pro specifické země či regiony původu, dřívějšího pobytu či transitu, **s dodržováním práva každé osoby, která se vrací dobrovolně či nuceně, na osobní jednání a poradenství.**

Odůvodnění

Même s'il existe des synergies évidentes selon les actions et les pays de retour ou l'appartenance à un certain groupe, ceci ne peut pas priver les rapatriés d'être privé de leur droit d'être traités et conseillés de manière individuelle.

Pozměňovací návrh 4 Čl. 4 odst. 2 písm. i)

(i) společná opatření pro sledování situace navrátilců a udržitelnost jejich situace po návratu.

(i) společná opatření pro sledování situace navrátilců a udržitelnost jejich situace po návratu **za podmínky předchozího souhlasu dotýčných osob.**

Odůvodnění

Un suivi d'un rapatrié dans son pays d'origine doit toujours se faire avec son consentement préalable. Il relève de son plein droit de refuser cette intrusion dans sa vie privée.

Pozměňovací návrh 5 Čl. 4 odst. 5

5. Činnosti zohlední specifickou situaci zranitelných osob jako jsou nezletilí, invalidní občané, staří občané, těhotné ženy, rodiče samoživitelé s nezletilými dětmi a osoby, které byly vystaveny mučení, znásilnění či jiným závažným formám psychologického, psychického či sexuálního násilí.

5. Činnosti zohlední specifickou situaci zranitelných osob jako jsou nezletilí, invalidní občané, staří občané, těhotné ženy, rodiče samoživitelé s nezletilými dětmi a osoby, které byly vystaveny mučení, znásilnění či jiným závažným formám psychologického, psychického či sexuálního násilí **a zaručí především a pro každou činnost plné dodržení norem týkajících se lidských práv.**

Odůvodnění

Primauté dans la toute action doit être accordée avant tout au plein respect des droits de l'homme. Connaissant les circonstances souvent précaires des retours forcés, il est indispensable de respecter la dignité de l'être humain et ses droits, trop souvent encore bafoué dans les pratiques actuelles.

Pozměňovací návrh 6 Čl. 6 odst. 1

1. Z podnětu Komise může fond financovat nadnárodní akce nebo akce v zájmu Společenství („akce Společenství“) v oblasti imigrační a integrační politiky a opatření týkající se cílových skupin podle článku 7, a to do výše 7 % dostupných zdrojů.

1. Z podnětu Komise může fond financovat nadnárodní akce nebo akce v zájmu Společenství („akce Společenství“) v oblasti imigrační a integrační politiky a opatření týkající se cílových skupin podle článku 7, a to do výše **15 %** dostupných zdrojů.

Odůvodnění

Le montant de 7% du budget réservé à des actions communautaires de cet instrument financier ne suffit dans aucun cas aux ambitions énoncées dans la proposition comme objectif. Pour arriver à "favoriser une coopération pratique et fructueuse" (p. 9), un montant plus élevé est décidément nécessaire.

Pozměňovací návrh 7

Čl. 19 odst. 1

1. Pro každý víceletý program přijme Komise strategické pokyny vytyčující rámec intervence fondu s přihlédnutím ke stavu vývoje a uvádění v praxi právních předpisů Společenství v oblasti nedovoleného přistěhovalectví i k orientačnímu rozdělení finančních prostředků fondu na období uvedeného víceletého programu;

1. Pro každý víceletý program přijme Komise strategické pokyny vytyčující rámec intervence fondu s přihlédnutím ke stavu vývoje a uvádění v praxi právních předpisů Společenství v oblasti nedovoleného přistěhovalectví i k orientačnímu rozdělení finančních prostředků fondu na období uvedeného víceletého programu, ***se zárukou toho, že v každé chvíli budou tyto pokyny plně dodržovat normy týkající se lidských práv.***

Odivodnění

Primauté dans la toute action doit être accordée avant tout au plein respect des droits de l'homme. Connaissant les circonstances souvent précaires des retours forcés, il est indispensable de respecter la dignité de l'être humain et ses droits, trop souvent encore bafoué dans les pratiques actuelles.

